

## Avez-vous déjà reçu votre formulaire pour la prime syndicale ?

Création : jeudi 5 mars 2020 09:50

Remplissez-le rapidement et remettez-le-nous immédiatement. Ainsi, vous recevrez rapidement la prime à laquelle vous avez droit.

Vous pouvez nous transmettre le formulaire directement :

**SNPS asbl - Prime Syndicale** 

Romboutsstraat 1 /011

1932 Zaventem